

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NovaTec® 10-10-20

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:

07.04.2023

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NovaTec® 10-10-20

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h  
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NovaTec® 10-10-20

Version: 1.6  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:  
07.04.2023

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais  
NPK - engrais contient:  
Urée  
sel d'ammonium  
sel de potassium  
oligo-éléments  
1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-,phosphate (1:1)

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
urée	57-13-6  200-315-5  01-2119463277-33-XXXX		>= 5 - <= 50
sulfate d'ammonium	7783-20-2  231-984-1		>= 1 - <= 75

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NovaTec® 10-10-20



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:

07.04.2023

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.  
Eau pulvérisée  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Sable  
poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.  
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre  
Acide chlorhydrique (HCl)  
Oxydes de phosphore

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NovaTec® 10-10-20

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:

07.04.2023

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres sections

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

aucun(e)

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NovaTec® 10-10-20



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:

07.04.2023

urée	Travailleurs	Contact avec la peau		580 mg/kg
Remarques:	Exposition continue			
	Consommateurs	Inhalation		125 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Exposition continue			
	Consommateurs	Ingestion		42 mg/kg
Remarques:	Exposition continue			
sulfate d'ammonium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	34,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,04 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
urée	Eau douce	0,047 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NovaTec® 10-10-20

Version: 1.6  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:  
07.04.2023

---

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: granuleux
Couleur	: divers
Odeur	: inodore
pH	: env. 5, Concentration: 100 g/l (20 °C)
Masse volumique apparente	: env. 1.100 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: soluble
Température de décomposition	: env. 130 °C Le produit n'est pas susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique (UN S1). Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Lors d'un dépassement de la température de décomposition, le dégagement de vapeurs toxiques est possible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : substances avec une réaction acide  
substances réactives alcalines  
A mélanger avec des substances inflammables, susceptibles

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NovaTec® 10-10-20



Version: 1.6  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:  
07.04.2023

d'être oxydées: Risque d'explosion si chauffe en ambiance confinée.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Gaz de Nitrose  
Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### Composants:

##### urée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 14.300 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: non irritant

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: non irritant

#### Toxicité à dose répétée

##### Composants:

##### urée:

Espèce: Rat  
NOAEL: 2.250 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NovaTec® 10-10-20



Version: 1.6  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:  
07.04.2023

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- |   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 422 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 555 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique  |
| Toxicité pour les algues                                      | : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 83 mg/l<br>Durée d'exposition: 168 h<br>Type de Test: autre(s)   |
| Toxicité pour les bactéries                                   | : CE 20 (boue activée): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 0,5 h<br>Type de Test: autre(s)<br>Remarques: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. |

#### Composants:

##### urée:

- |   |   |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 6.810 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h              |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 24 h |

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NovaTec® 10-10-20



Version: 1.6  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:  
07.04.2023

---

Toxicité pour les algues : (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 192 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.  
Information écologique supplémentaire  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
d'information:  
Nitrate d'ammonium

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.  
Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NovaTec® 10-10-20

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:

07.04.2023

---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau l'eau (Allemagne)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**NovaTec® 10-10-20**



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 08.04.2016

Date de révision:

07.04.2023

---

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

## Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR